PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 06 JUIN 2023

Convocation : 26 mai 2023 affichée le 26 mai 2023

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, le 11 avril, à 20h30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Nathalie Velin, Maire de Guainville,
Présents : Mmes VELIN Nathalie, GUIHAIRE Carole, COLAS Jeannine, MM. CARLE Franck, RACINE Michel, MEULEAU David, FRINGARD Rémi, GLANARD Philippe, VOLZA Michele, POSNIC Jack
Excusés ayant donné procuration : M. FERRANDIN Laurent à M. FRINGARD Rémi, Mme DELENCRE Audrey à M. CARLE Franck
Absente : Mme CAYE-COURTOIS Amandine
A été nommée secrétaire : Mme COLAS Jeannine

Le procès-verbal de la réunion du 11 avril 2023 a été approuvé à l'unanimité des présents.

ETUDE DE ZONAGE -ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le Maire indique que l'Agglomération du Pays de Dreux a sollicité l'entreprise VERDI INGÉNIERIE pour étudier les possibilités d'installations nouvelles de réseaux d'assainissement collectif sur ses communes membres.
Lors d'une étude menée dix ans auparavant sur la commune, ayant mené à la mise en place de l'assainissement collectif sur le hameau de la Bâte, il avait été conclu que l'installation d'un tel système sur d'autres secteurs de la commune ne serait pas rentable.
L'étude menée cette année par VERDI INGÉNIERIE a conclu que la commune n'avait pas à changer la configuration actuelle de son zonage d'assainissement collectif.
Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement :
1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;
2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;
3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;
4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.
Sur la base des conclusions de l'étude stratégique et conformément à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques qui impose la mise en place d'un zonage d'assainissement pour l'ensemble des communes, l'Agglomération du Pays de Dreux, au titre de la compétence assainissement qu'elle porte a lancé une étude de révision des zonages de 55 communes de son territoire.
Le bureau d'étude VERDI a proposé le rapport de zonage (phases 1 et 2) illustré par la carte de pré-zonage annexée.
Au vu de ces éléments, le Conseil municipal est invité à valider la proposition de zonage réalisée par le bureau d'études VERDI telle qu'elle figure sur le plan annexé.

Madame le Maire déplore le coût de cette étude au vu des conclusions apportées par cette dernière. Elle souligne que les collectivités membres de l'Agglomération du Pays de Dreux ont jusqu'au 26 juin, date du prochain conseil communautaire, pour valider les schémas proposés par VERDI pour leur territoire.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité valide le plan de zonage de la commune de Guainville.
M. Glanard demande si la commune est redevable d'une somme annuelle au Syndicat des Eaux de Neauphlette au titre de l'assainissement collectif.
Madame le Maire indique que le secrétariat de mairie reçoit chaque année les relevés de compteurs d'eau du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable d'Oulins (SIAEP) afin de procéder à la facturation d'assainissement collectif pour le compte de l'Agglomération du Pays de Dreux. Elle indique qu'elle vérifie la cohérence du relevé de compteur par rapport aux foyers concernés sur la Bâte. Elle explique avoir constaté notamment le matin même une incohérence sur un relevé de compteur nul, pour un foyer comptant au moins trois personnes. Elle indique avoir contacté les services du SIAEP à ce sujet ; les agents techniques n'ont pu entrer sur le terrain lors des relevés annuels. Le numéro de téléphone du propriétaire a été confié au SIAEP pour effectuer un relevé dans les plus brefs délais.
M. Fringard demande si le relevé des compteurs sert à la fois pour la facturation de l'eau et de l'assainissement collectif. En cas de non relevé, le redevable ne serait ainsi pas facturé pour ces deux services.
Madame le Maire indique que les propriétaires sont notifiés du passage des techniciens du SIAEP en cas d'absence, par un mot laissé dans leur boîte aux lettres. La personne évoquée plus avant n'a pas donné suite à ce message. Madame le Maire a conseillé aux services du SIAEP de s'adresser directement à elle-même dans une telle situation, afin qu'elle communique aux techniciens le numéro de téléphone des propriétaires concernés.
Elle ajoute que des affiches seront placardées sur les panneaux d'affichage de la commune pour annoncer la venue d'un commissaire enquêteur, dépêché par l'Agglomération du Pays de Dreux.
M. Glanard demande si cette démarche concerne notre seule commune. Madame le Maire répond qu'un commissaire sera mandaté pour 55 communes membres de l'Agglomération. Elle ajoute que l'étude menée par VERDI pour la commune d'Abondant a relevé sur ce territoire une zone d'assainissement collectif potentiellement réalisable autour du château d'eau. Dans ce contexte, toute personne manifestant son souhait d'un raccordement au tout à l'égout dans une telle zone prescrite entraîne l'obligation d'installer ce système. Aucune prescription similaire n'a cependant été détectée pour la commune de Guainville.
Madame le Maire indique que le maire d'Abondant s'inquiète de la non solvabilité de plusieurs habitants aux factures d'assainissement si la zone prescrite était pourvue d'un système d'assainissement collectif. Elle souligne que l'étude menée par M. Glanard pendant sa mandature était cohérente par rapport aux contraintes du territoire communal.

ÉTUDE DE DEVIS – INSTALLATION D'UNE BUSE AUX MOREAUX

Madame le Maire rappelle que le cours d'eau du Chertemps effectue une traversée de route communale dans le secteur des Moreaux, occasionnant des inondations régulières sur le terrain d'un propriétaire situé aux abords du ruisseau. La buse installée actuellement pour assurer le bon écoulement du ruisseau est régulièrement bouchée. Il incombe à la commune d'effectuer l'entretien du Chertemps et de cette buse, et de s'assurer de son bon écoulement sur cette portion de voie.
A ce titre, le Conseil municipal a approuvé en séance du 28 février dernier la mise en place de rigoles métalliques par l'intermédiaire de la société REVERDO, pour un coût estimé à 2475€ HT.
Après avoir pris contact avec cette société, Madame le Maire indique que REVERDO ne fournit que le matériel aux communes, charge à elles d'installer le dispositif à l'endroit choisi.
Souhaitant que ce dispositif soit installé par des professionnels, elle a pris contact avec deux entreprises de terrassement pour connaître leur tarif de pose. Ces entreprises ont estimé que le dispositif de rigoles métalliques serait insuffisant pour drainer le cours d'eau au quotidien. Le matériau acier et la hauteur de la structure ne leur semblent pas fiables pour une telle installation. Il convient donc de remplacer la buse comme initialement envisagé.

A ce titre, Madame le Maire rappelle que la société WFTP a proposé un devis de travaux d'un montant

de 3850€ HT pour la pose d'une nouvelle buse tuyau annelé PVC de diamètre 400.
Elle expose également un devis comparatif de la société FRED TERRASSEMENT pour la fourniture et la pose d'une buse béton de diamètre 80 pour un montant de 2450€ HT.
Madame le Maire souligne la différence notable de prix.
M. Fringard indique que les matériaux proposés sont différents, justifiant cette différence.
M. Glanard explique qu'il y a moins d'adhérence sur une matière plastique que sur du béton.
Madame le Maire rappelle que les deux entreprises sollicitées sont locales. Elle suggère de faire appel à la société la moins chère. Elle précise que la société FRED TERRASSEMENT a prévu un regard pour soulever et nettoyer la buse après son installation.
M. Glanard demande si la buse sera installée au ras de la voirie. Madame le Maire indique avoir demandé aux entreprises d'installer la buse comme l'était la précédente.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la société FRED TERRASSEMENT et autorise Madame le Maire à signer le devis afférent.

ÉTUDE DE DEVIS – RÉPARATION DES ÉLÉMENTS DU CITY STADE

Madame le Maire rappelle que la société SOLEUS a été choisie pour effectuer le contrôle annuel du city-stade et de l'aire de jeux Joséphine Baker. Un technicien est intervenu en ce sens le 17 mai 2023.
Le rapport émis suite à ce contrôle a mis en évidence des défauts sur les différentes structures qu'il convient de réparer urgemment.
Madame le Maire rappelle que le city stade a été construit il y a 10 ans, en 2012.
Elle indique que les panneaux de basket sont fissurés avec le test de poids de charge opéré par SOLEUS. Les panneaux sont également endommagés par la corrosion des matériaux.
Madame le Maire indique avoir contacté CASAL SPORT, société qui avait été choisie pour l'installation du city en 2012. Le montant des réparations est estimé à 1440€ HT. La société CASAL SPORT a cependant indiqué ne pas se déplacer pour poser les installations. Madame le Maire indique que Gilles, l'employé polyvalent des services techniques, s'est proposé pour effectuer cette pose.
M. Fringard estime que cette installation ne doit pas être complexe à réaliser. Madame le Maire explique que la société SOLEUS doit cependant refaire un test de charge après la pose des nouveaux panneaux pour s'assurer de leur bonne installation.
Elle indique que la société CASAL SPORT propose en option un test de charge pour un montant de 1400€HT.
Madame le Maire indique avoir demandé à la société SOLEUS si elle connaissait des prestataires locaux susceptibles de procéder à la réparation des éléments du city. SOLEUS a proposé de contacter la société JULLIEN, dont le siège est situé à Pacy-sur Eure. Ils sont également habitués à faire des tests de charge après réparation. Un devis a été sollicité : le montant estimé des réparations est de de 1770€ HT.
Madame le Maire souligne que les panneaux proposés par CASAL SPORT sont en bois, avec une feuille de plastique dessus. En cas d'endommagement, le bois est susceptible de pourrir à cause de l'infiltration de l'eau. A contrario, les panneaux proposés par JULLIEN sont en PEHD.
M. Fringard indique être plus favorable au matériau PEHD.
M. Glanard demande si la société JULLIEN exerce aussi son activité dans le domaine de la signalétique et de la voirie. Madame le Maire répond que le nom de cette entreprise s'écrit avec deux « L » et ne s'occupe que de mobilier urbain type jeux. Elle ajoute que la proximité de la société avec la commune est pratique, en cas de détérioration nouvelle des éléments du city.
Madame le Maire indique ignorer le nombre de personnes qui fréquentent régulièrement le city stade.
M. Posnic indique qu'elles sont nombreuses. Madame le Maire demande si les écoles vont souvent faire des activités sur le city. M. Posnic répond qu'il l'ignore, mais que le city est souvent fréquenté après les horaires d'école.
M. Fringard ajoute qu'il s'agit d'un point de ralliement très prisé des jeunes de la commune.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la société JULLIEN et autorise Madame le Maire à signer le devis afférent.
M. Fringard suggère de demander à la société SOLEUS le tarif d'un nouveau contrôle de charge. Madame le Maire demande à Mme Jayet, secrétaire de mairie, le prix de la visite initiale de contrôle. Elle répond qu'il a coûté 215€ HT pour l'aire de jeux et le city.
M. Fringard indique qu'il est obligatoire d'effectuer un contrôle de charge avant mise en service d'un

tel matériel. Madame le Maire estime que ce nouveau contrôle ne devrait pas coûter plus de 200€ HT. Elle explique que la société JULLIEN n'a pas estimé utile d'effectuer un nouveau contrôle après installation des équipements neufs.
Madame le Maire explique par ailleurs que la société SOLEUS a mis en évidence plusieurs équipements endommagés sur l'aire de jeux Joséphine Baker. Il y a une partie cassée sur la structure toboggan au niveau du toit, pouvant occasionner des coupures, et des vis sont manquantes.
M. Meuleau souligne que des bouchons doivent être installés sur les vis ; Madame le Maire explique que ces bouchons ont disparu.
Elle ajoute que le jeu à ressort situé tout proche est monté à l'envers, susceptible de blesser un enfant. De la rubalise a été placée autour du jeu en attendant une intervention de réparation. Madame le Maire souligne que le jeu est réputé sous garantie. Elle indique avoir contacté la société MSD NORMANDIE par courriel ; ce dernier est resté sans réponse depuis 15 jours.
M. Fringard souligne que le contrôle annuel des structures de jeux reste primordial dans ce type de situation.
Madame le Maire indique que Gilles fera le nécessaire pour enlever la partie coupante de la structure avec toboggan et remettre des caches sur les boulons qui le nécessite. Elle déplore que les éléments de jeux soient déjà détériorés au bout d'une année de mise à disposition du public.
Elle indique ne pas avoir vérifié si tous les caches avaient bien été disposés lors de la mise en place des éléments de l'aire de jeux.
M. Fringard s'interroge sur la qualité des jeux installés.

ÉTUDE DE DEVIS – PRISES DE VUE PAR DRONE DE LA COMMUNE ET DU CHANTIER DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT PIERRE

Madame le Maire indique avoir été contactée par une personne en charge de la création d'un nouvel « Epi » à Sorel-Moussel (dans la continuité de la création de l'Epi du Bourg à Guainville.) Cet individu est autoentrepreneur d'une société CID'R, spécialisée dans la prise de vues par drone. Il propose à ce titre ses services à la commune.
Madame le Maire indique que ce responsable a remarqué la photo de prise de vue du Bourg affichée dans la grande salle de la mairie. Cette photo est relativement ancienne.
M. Glanard indique que cette photo a été prise avec un hélicoptère.
Madame le Maire indique que d'autres photos des hameaux ont été prises par hélicoptère il y a plusieurs années.
Madame le Maire interroge les membres du Conseil sur l'intérêt que pourraient porter les administrés à cette démarche.
Elle souligne avoir sollicité un second devis pour prendre des photos de l'évolution des travaux de restauration de l'église Saint Pierre, pour vérifier l'avancée des travaux à chaque étape, et constituer un dossier « souvenir. »
Madame le Maire précise que le tarif de la prise de photos des hameaux est estimé à 900€ HT pour une prestation non personnalisée, et 1160€ HT pour une prestation plus spécifique à Guainville.
M. Fringard indique ne pas être convaincu par les photos d'ensemble de chaque hameau, mais davantage par des photos individuelles de chaque maison.
Madame le Maire demande à Mme Guihaire le prix de la photo par drône qu'elle avait personnellement acquis. Elle répond que son compagnon a acheté sa photo chez LECLERC pour un prix entre 20 et 30 euros. Elle indique que la prise de vue de chaque hameau semble impossible telle que proposée dans le devis.
M. Racine ajoute que la prise de vue risque d'être trop large pour distinguer correctement les habitations de chaque administré.
Mme Guihaire estime également que la photo risque de ne pas être bonne si elle prend tout un hameau à chaque prise.
M. Volza demande si le prestataire a fourni un modèle de photo à titre comparatif. Madame le Maire indique ne pas avoir eu de modèle.
M. Racine indique qu'il aurait été judicieux d'avoir pour exemple de modèle la photo d'un hameau.

Madame le Maire indique que cette personne se propose de photographier le chantier des travaux de l'église en commençant au démarrage en septembre 2023, puis de revenir en avril et septembre 2024, et en avril et septembre 2025.
M. Racine demande si le résultat comprend des photos ou des vidéos. Madame le Maire indique que les deux sont fournies. Cette prestation comprendrait 15 photos classiques, une photo panoramique, une photo à 360 degrés, pour un coût de 900€ HT ou 1600€ HT pour un devis plus personnalisé avec 5 photos avant travaux, pendant et après travaux, donc 25 photos classiques au total.
Madame le Maire rappelle qu'il propose aussi des prestations de prise de vidéos.
Madame le Maire demande à M. Meuleau si le drone qu'il utilise dans le cadre de ses fonctions ne pourrait pas être utilisé dans ce but. Il répond qu'il n'est pas recevable d'utiliser un drone de près de 65000€ pour une telle utilisation.
M. Glanard indique rejoindre le propos de M. Racine : prendre tous les hameaux un par un risque de ne pas contenter les habitants.
M. Fringard suggère de demander aux habitants via les réseaux de communication de la commune si ces derniers seraient intéressés par une photo individuelle de leur propriété. Il estime le projet intéressant, mais il doit être partagé par un grand nombre pour être rentable.
Madame le Maire propose qu'une annonce du projet soit passée dans le bulletin municipal pour que les administrés intéressés se fassent connaître en mairie. Elle suggère par ailleurs de proposer aux séniors de la commune une photo de leur maison prise par drone à la place du traditionnel colis gourmand de fin d'année.
M. Fringard pense que le colis est plus apprécié par les anciens.
Madame le Maire demande s'il est préférable de programmer une animation ou non pour le traditionnel repas des anciens de fin d'année. En cas de repas sans animation, elle suggère de compenser l'économie de cette dépense habituelle par l'achat des photos de leur maison individuelle.
M. Fringard estime que l'idée peut ne pas être partagée par certains anciens.
Madame le Maire indique que dans un tel cas de figure, il conviendra de donner la liste des personnes inscrites au repas des anciens au prestataire de prises de vue par drone.
Elle indique trouver l'idée de prises de vues par drone novatrice, mais qu'il convient de trouver la bonne exploitation de cette initiative. Elle propose une autre solution de vendre aux participants les prises de vues lors des festivités du 14 juillet.
M. Fringard indique qu'une présentation numérique est hypothétiquement envisageable du fait du court délai restant avant lesdites festivités. Il indique également que le prestataire est susceptible de demander un minimum de commandes au préalable. Il demande le nombre d'habitations de la commune.
Madame le Maire répond qu'il y a environ 330 habitations.
M. Fringard explique que le prestataire pourrait demander un minimum de 100 photos sur les 330 clichés effectués, sauf garantie d'achat du restant par la commune.
Madame le Maire ajoute que cette initiative peut être intéressante sur le plan de l'archivage communal, pour avoir un souvenir daté de l'état de la commune à notre époque.
M. Glanard indique que le clocher de l'église Saint Pierre a été refait en 1962. Personne ne se souvient de cette époque.
M. Fringard indique que si une prestation devait être choisie, il conviendrait de prendre la plus onéreuse à 1600€ HT pour les hameaux.
Madame le Maire demande aux membres du Conseil si les prix pratiqués par ce prestataire sont corrects par rapport à la concurrence.
M. Carle indique que les prix sont raisonnables. Il explique avoir recours à des drones dans le cadre de tournages de films ; les prix sont similaires.
Madame le Maire propose de revenir vers le prestataire pour connaître son tarif de prise de vue de chaque maison.
M. Glanard suggère qu'un questionnaire soit déposé dans les boîtes aux lettres des administrés, pour faire connaitre la démarche envisagée et obtenir un retour. Cela permettrait de ne pas faire venir le prestataire pour rien.
M. Racine indique que des photos peuvent être prises à partir de vidéos réalisées. M. Fringard indique que la qualité des photos ne serait peut-être pas la même dans ce cas.

M. Racine estime la présentation des photos numérisées judicieuse, plutôt que d'imprimer les photos avant de les présenter. Cela permettrait à chaque habitant de choisir les photos qu'il souhaite sous format numérique, avant toute impression. M. Fringard rejoint son propos.
M. Meuleau rappelle que la prise de vue des maisons individuelles peut engendrer des problèmes de droit privé à l'image. Mme Guihaire et lui-même soulignent que les administrés pourraient être photographiés sans leur consentement dans leur domicile, dans des situations cocasses.
M. Glanard ajoute que les administrés devront être prévenus en amont du jour des prises de vue, pour éviter tout incident.
A l'unanimité, le Conseil municipal décide de reporter la décision de faire appel à ce prestataire à une prochaine réunion. Ce dernier sera recontacté pour être interrogé sur la faisabilité et le coût des projets proposés plus avant par les conseillers.
Madame le Maire indique qu'une réunion sera à prévoir à 20h30 en mairie en présence du prestataire pour poser toutes les questions nécessaires.
M. Volza demande si le prestataire pourrait faire une photo de l'église Saint-Pierre de Guainville à titre d'exemple. Madame le Maire indique que cette démarche semble possible.
M. Glanard et M. Racine trouvent intéressante l'idée de photographier les phases du chantier de l'église.
M. Fringard ajoute que les hameaux ont aussi un intérêt à être immortalisés. Il suggère cependant que la démarche soit faite aux beaux jours.
Madame le Maire approuve, la luminosité estivale permettant une prise de vue tardive.
M. Carle indique que la prise de vue vidéo du prestataire CID'R est proposée en 4K. Il s'agit d'un format haut de gamme actuellement utilisé par les professionnels du cinéma.
Madame le Maire suggère que le prestataire fasse un essai en direct lors de la réunion à prévoir avec les conseillers.
M. Fringard ajoute qu'il pourrait montrer les photos réalisées sur d'autres communes à titre d'exemple.

ORGANISATION ET TARIFS – FESTIVITÉS DU 14 JUILLET

Madame le Maire rappelle que les festivités du 14 juillet seront organisées en salle Daniel Bergin le jeudi 13 juillet au soir.
Elle indique avoir proposé dans un premier temps aux membres du Conseil un devis de la société LAGUSTA pour le repas. Elle explique cependant que les difficultés passées liées à l'épidémie de COVID-19 ont obligé la société à modifier ses conditions de prestations : il n'est plus possible de demander une cuisson sur place des plats à moins d'un minimum de 100 personnes conviées.
Madame le Maire indique que LAGUSTA propose également des assiettes anglaises pour un coût de 8€ par personne.
Madame le Maire explique avoir sollicité un devis à la société EZY VIANDES, la société n'a pas fait de retour.
Elle indique enfin avoir sollicité un devis auprès d'une société de food-truck de crêpes, BREIZH CORNER. Une formule est proposée pour 2 galettes sarrasin, et une crêpe sucrée pour un coût de 15.90€ par personne.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité retient la proposition de la société BREIZH CORNER, et autorise Madame le Maire à signer le devis afférent.
Madame le Maire indique qu'il convient de choisir les galettes qui seront proposées aux participants. Elle détaille les choix aux membres du Conseil.
M. Fringard estime qu'une galette complète (œuf, jambon, emmental) semble incontournable du fait de son caractère « classique ». Il n'est pas enclin au choix d'une galette végétarienne.
Madame le Maire souligne que Mme Guihaire est végétarienne. Elle demande si elle sera présente aux festivités. Mme Guihaire indique ne pas savoir si elle sera présente ou non.
M. Fringard estime que le mélange sucré salé n'est pas forcément apprécié de tous (pour la chèvre-miel.) Pour convenir au plus grand nombre, le choix d'une galette 3 fromages est privilégié.
M. Glanard déplore qu'un choix de 2 types de galettes doit être effectué parmi le panel proposé.
Mme Guihaire demande le nombre de galettes qui sont cuisinées dans un même temps par le food truck. Madame le Maire indique ignorer leur fonctionnement. Elle ajoute que la responsable de BREIZH CORNER ne rencontrera aucun problème pour gérer la commande de 70 personnes, ayant l'habitude de ce type de prestation.

M. Volza indique que les food truck sont, en général, organisés pour couvrir ce type de festivités et rassasier un nombre conséquent de personnes.
Madame le Maire propose par ailleurs de ne pas modifier les tarifs de participation aux festivités : 6€ pour les Guainvillois, 15€ pour les personnes hors commune et gratuité pour les moins de 12 ans.
Mme Guihaire indique qu'au même titre que les impôts communaux ne sont pas augmentés, il n'y a pas de raisons d'augmenter les tarifs pour le 14 juillet.
Madame le Maire ajoute que les invités auront le choix de leur crêpe sucrée le jour j, parmi 5 garnitures proposées.
M. Volza interroge Madame le Maire sur le type de boissons proposées. Madame le Maire répond que les boissons seront achetées par la commune. Habituellement, du vin est mis à disposition des convives. Elle propose de mettre du cidre à disposition cette année. Elle rappelle que la bière était payante pour ceux qui en solliciteraient.
Les membres du Conseil approuvent l'initiative de proposer du cidre aux participants.
M. Glanard demande s'il reste du vin en stock en vue de le servir à ces festivités. Madame le Maire acquiesce. M. Glanard indique que les personnes désirant du vin pourront par conséquent acheter leur bouteille lors de la soirée.
Mme Guihaire indique avoir goûté un cidre acheté chez LECLERC produit par un producteur situé à Tilly. Elle indique l'avoir beaucoup apprécié.
Madame le Maire interroge les membres du Conseil sur le type d'apéritif proposé aux participants.
M. Fringard demande ce qui est proposé habituellement. Madame le Maire indique avoir notamment déjà proposé des soupes de champagne, mais suggère de ne pas proposer trop de « mélanges. »
M. Glanard suggère de proposer un kir breton avec du cidre ou un kir classique. Cette formule a, en outre, l'avantage d'être peu onéreuse.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve les tarifs fixés pour les festivités du 14 juillet 2023.
Madame le Maire présente le projet d'affiche qui sera installée sur les panneaux le lendemain.
M. Fringard souligne que les dessins de « feux d'artifice » peuvent porter à confusion, la commune n'en proposant pas le soir venu.
Madame le Maire demande si des évènements sportifs (type coupe du monde de football) ou culturels majeurs peuvent entraver la venue des administrés aux festivités du 14 juillet.
M. Meuleau demande si un challenge sportif est organisé au Mesnil-Simon à cette période. M. Glanard souligne que cet événement n'est plus organisé depuis plusieurs années déjà.
Les membres du Conseil confirment qu'aucun grand évènement sportif n'aura lieu en même temps que les festivités du 14 juillet.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire indique que l'association Val'Eure Verte a procédé à une opération de nettoyage de la commune avec des administrés bénévoles en septembre dernier.
L'association a sollicité cette année la commune pour l'obtention d'une subvention qui permettrait d'aider ses activités. Madame le Maire propose aux membres du Conseil de leur octroyer une subvention, du fait qu'ils sont régulièrement amenés à aider la commune à débarrasser certains endroits de dépôts sauvages de déchets.
Elle propose d'attribuer une subvention de 25€ comme il est d'usage de donner aux autres associations.
MM. Fringard et Glanard suggèrent de verser un montant plus important : 50€.
Madame le Maire rappelle que lors de leur venue pour le nettoyage de la commune, aucune subvention ne leur avait été donnée à la suite. Seul un apéritif leur avait été proposé à la suite du nettoyage, en guise de remerciement.
M. Fringard estime que pour le service rendu aux administrés et à la commune, il peut être envisagé un montant raisonnable de 100€.
Madame le Maire rappelle que les bénévoles étaient plus d'une vingtaine lors de l'opération de nettoyage de la commune. Peu de Guainvillois étaient présents, mais les membres de l'association étaient venus en nombre.
Mme Guihaire indique que lors de la journée nettoyage, avait été ramassés essentiellement des bouts de papier et des mégots. Elle demande si l'association peut intervenir pour ramasser des monticules de

déchets plus conséquents.
Madame le Maire acquiesce. Elle indique que sans demande particulière, l'association propose de nettoyer le centre bourg de la commune en partenariat avec les familles du secteur. En cas de demande particulière, l'association peut être contactée pour qu'un nettoyage spécifique soit effectué par des personnes plus qualifiées. Le cas échéant, il conviendra de demander la mise en place d'une benne à ordures auprès de l'Agglomération du Pays de Dreux. Ce service, cependant, est désormais payant pour les collectivités.
M. Glanard indique que l'installation d'une benne incite tous les administrés à venir fouiller à l'intérieur pour récupérer des objets susceptibles de les intéresser, et d'en laisser une partie par terre par cette démarche. Madame le Maire indique que lors de la dernière installation, les habitants se sont convenablement comportés.
M. Glanard indique que les gens ont été moins civilisés la fois où cette initiative avait été organisée sur la place de l'église.
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 100€ à l'association Val'Eure Verte au titre de l'année 2023.
Madame le Maire rappelle qu'une subvention était attribuée par le passé à l'Association de Parents d'Elèves de Gilles-Guainville-Le Mesnil Simon (APE). Afin de leur attribuer une subvention au titre de 2023, il a été demandé à l'association de fournir son bilan annuel 2022 et le compte-rendu de son assemblée générale. L'APE a refusé de fournir ces documents. Madame le Maire a rappelé à l'APE que tout octroi de subvention était soumis à obtention de ces justificatifs.
La présidente de l'APE n'a pas souhaité divulguer les comptes de l'association à la commune. Madame le Maire indique être choquée de cette réponse, qu'elle ne comprend pas.
M. Glanard estime que les autres associations donnant leurs justificatifs en bonne et due forme, il n'est pas concevable que l'APE ait une subvention si les leurs ne sont pas fournis. Cela pourrait en outre inciter les autres associations à ne pas se conformer à cette règle.
Madame le Maire indique que la présidente a donné sa démission, étant donné que son dernier enfant aura quitté le regroupement l'an prochain. L'APE ignore actuellement si sa fonction sera reprise.
M. Fringard ne comprend pas une telle gestion de l'association.
Madame le Maire indique qu'une subvention de 500€ a été donnée à l'APE la première année de sa mandature. Par la suite les comptes n'ont pas été remis à la commune.
M. Glanard demande le nom de la présidente actuelle de l'APE. Madame le Maire répond qu'il s'agit de Mme Cindy Guyomard, et ajoute que la vice-présidente est Mme Audrey Delencre (née Delaporte.)
Cette dernière a indiqué à Madame le Maire être consciente qu'aucune subvention ne sera attribuée à l'APE cette année.
M. Fringard s'étonne de cette décision, du fait que la subvention sert à des projets destinés aux enfants du regroupement pédagogique, et non à des fins personnelles.
M. Glanard ajoute que le fait de révéler les comptes d'une association relève d'une démarche logique et règlementaire.
Madame le Maire indique comprendre les décisions des conseils municipaux de Gilles et du Mesnil-Simon, qui attribuent des subventions d'un montant moindre par rapport à Guainville.
Madame le Maire propose de ne rien attribuer à l'APE cette année dans ce contexte.
M. Glanard déplore l'absence de Mme Delencre à cette séance de conseil municipal ; cette dernière aurait pu éclaircir son propos.
Madame le Maire indique que la commune a toujours fait confiance à l'APE. Leur château gonflable avait été loué dans le cadre des festivités du 14 juillet il y a quelques années.
M. Fringard s'inquiète que cette situation puisse amener à des rapports conflictuels entre la commune et l'association.
Madame le Maire rappelle que des tables et des tréteaux de la commune ont été prêtés à la commune à l'occasion de la kermesse des écoles de 2022. A la suite de cet évènement, un tréteau n'a pas été rendu.
Madame le Maire déplore que l'agent communal n'ait pu assister au rendu des matériels, l'APE ayant souhaité effectuer le retour sur un jour de repos. Le tréteau manquant a été constaté lors du retour au travail de l'agent le lundi matin.
M. Fringard suggère de « ne pas fermer la porte » à l'association et d'attribuer une subvention de 50€ seulement. Madame le Maire souligne que la commune du Mesnil-Simon leur attribue habituellement une subvention à peu près similaire.

Madame le Maire rappelle que la prochaine kermesse des écoles aura lieu le 24 juin prochain. L'APE n'a pas sollicité à ce jour de tables ou de chaises à la commune. Madame le Maire indique qu'aucun matériel ne leur sera prêté si cette demande devait être effectuée dans les prochains jours. Elle rappelle que la kermesse n'aura pas lieu à Guainville cette année, mais au Mesnil-Simon comme l'an passé.
M. Glanard demande si la kermesse a toujours lieu au Mesnil-Simon chaque année.
Madame le Maire rappelle que le lieu de la kermesse change chaque année, un roulement ayant lieu entre les trois communes du SIRP. Elle explique que le 24 juin, la commune de Guainville organise un marché de producteurs à la salle des fêtes Daniel Bergin. Cet évènement a été préparé il y a un an.
Madame le Maire explique que l'APE emprunte habituellement les tables, chaises et tréteaux de la commune pour organiser la kermesse au Mesnil-Simon. L'an passé, les membres ont souhaité récupérer les matériels le samedi matin et les rendre le dimanche soir, empêchant la présence de Gilles pour comptabiliser le mobilier au prêt et au rendu.
Madame le Maire souligne qu'un bien communal doit être rendu en bonne et due forme, question de principe. Elle trouve incorrect de ne pas avoir restitué le tréteau manquant, ou de ne pas avoir racheté un tréteau de substitution en dédommagement.
Madame le Maire interroge les membres du Conseil au sujet de la proposition de M. Fringard d'attribuer une subvention de 50€ au titre de 2023.
Mme Guihaire précise que la loi oblige les associations à fournir leur bilan pour toute demande de subvention publique. Elle estime peu honnête d'octroyer une subvention à l'APE dans ce contexte.
M. Fringard estime que si aucune subvention n'est donnée à l'association, cette dernière ira forcément au conflit.
Mme Guihaire répond qu'en cas de changement de président, la situation pourrait s'arranger la fois prochaine.
M. Fringard indique que le futur président pourrait être fermé au dialogue du fait que la commune n'ait pas donné de subvention cette année.
MM. Fringard, Meuleau, Volza, Racine, et Mme Colas se prononcent pour l'octroi d'une subvention de 50€. MM. Carle, Posnic, Glanard, et Mme Guihaire se prononcent contre.
Mme Jayet, secrétaire de mairie, demande à Madame le Maire son vote. Elle indique qu'elle se prononcerait plus volontiers vers une non attribution.
Dans ce contexte, une égalité de voix est constatée du fait des procurations qui ont été accordées à M. Fringard et à M. Carle.
Mme Colas et M. Fringard estiment que cette subvention étant destinée aux enfants, elle préfère qu'elle soit donnée, même minime.
Mme Guihaire estime qu'un refus ne sera pas bloquant pour l'avenir.
Mme Jayet explique à Madame le Maire qu'une abstention de sa part donnerait l'avantage à ceux qui souhaitent octroyer une subvention de 50€. Elle répond qu'elle ne souhaite pas s'abstenir, qu'elle préfère trancher. Elle comprend néanmoins la position de M. Fringard.
Mme Jayet indique après recherches que la décision en cas d'égalité reviendrait à priori au plus âgé des membres du conseil, soit Mme Colas dans ce contexte.
M. Glanard s'étonne d'un tel changement de procédure.
Après de nouvelles recherches, Mme Jayet indique que ce mode de décision n'est applicable qu'à l'élection du maire. Lors d'une séance classique, la décision en cas d'égalité revient au président de séance, soit Madame le Maire. Cette dernière décide de reporter la décision à date ultérieure, après la kermesse.

CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GYMNASE DE BUEIL – COSEC

Madame le Maire fait lecture d'un courrier du Syndicat de Gestion du C.O.S.E.C en date du 09 mai 2023 concernant une demande de participation financière aux frais de fonctionnement du gymnase du collège Lucie Aubrac de Bueil.
Un seul enfant de la commune est en effet scolarisé dans cet établissement pour l'année 2022-2023. La participation sollicitée est de 80.00€ pour cette élève.
Madame le Maire précise qu'il s'agit d'Astrid Barathon, scolarisée en 4e. La participation a été octroyée l'an dernier également.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de participation de la commune aux dépenses de fonctionnement du Gymnase de Bueil à hauteur de 80.00€ par enfant scolarisé.

DÉGRADATION DE LA TOITURE DU LAVOIR COMMUNAL DES VIVIERS

Madame le Maire indique avoir été contactée par Mme Schlumberger, habitante du Bourg, au sujet de l'état du lavoir communal situé derrière sa propriété. La toiture serait en effet en train de se détériorer. Gilles, l'agent communal, est allé sur place constater que les linteaux prennent l'eau et pourrissent.
Madame le Maire demande aux membres du Conseil quelle solution adopter pour le maintenir en état : appel à un menuisier qualifié ou action directe de l'agent polyvalent de la commune.
M. Glanard demande si un devis a été sollicité pour avoir un aperçu du montant des réparations. Madame le Maire indique qu'aucun devis n'a été demandé. Gilles s'est proposé pour effectuer lui-même les réparations, en commandant les matériaux auprès d'une entreprise comme ANET MATÉRIAUX.
M. Glanard demande la surface à réparer. M. Fringard estime qu'il y aurait environ 15m² à réparer.
Madame le Maire indique que Mme Schlumberger a eu raison de l'alerter à ce sujet, pour éviter de grosses réparations.
M. Glanard demande si l'accès au lavoir est toujours libre. Madame le Maire répond que le lavoir est communal et l'accès y est libre. Gilles, par ailleurs, tond à cet endroit régulièrement.
M. Glanard demande si un portillon est toujours présent pour y accéder. Madame le Maire acquiesce.

PROBLÈME ELECTRIQUE À LA SALLE POLYVALENTE DANIEL BERGIN

Madame le Maire indique que la société BUREAU VERITAS a effectué la vérification des installations électriques des bâtiments communaux comme chaque année. Lors de sa dernière visite, la personne en charge des vérifications a notifié un câble en mairie non règlementaire, car il n'était pas à terre. Madame le Maire lui a indiqué que cette installation était de longue date. M. Glanard indique avoir toujours connu cette installation comme telle.
Madame le Maire explique qu'un échauffement s'est produit sur un contacteur à la salle polyvalente Daniel Bergin. M. Glanard précise qu'il s'agit plus précisément d'un fusible.
M. Posnic indique que l'électricité a disjoncté lors de la dernière location de la salle. M. Glanard demande si cet incident s'est produit lors de l'utilisation du chauffage. M. Posnic indique qu'il n'a rien fait de particulier pour que l'électricité disjoncte.
M. Glanard pense qu'il s'agit d'un problème lié au chauffage. Il suggère de vérifier chaque fusible un par un pour vérifier celui qui provoque la panne.
M. Posnic demande si un bout de scotch n'aurait pas été fixé sur l'un d'entre eux.
Madame le Maire indique que le responsable de BUREAU VERITAS l'a interpellée sur le caractère problématique de ces pannes, la salle étant louée quasiment chaque semaine.
Elle demande aux membres du conseil quelle solution apporter à ce problème. Elle souligne que les électriciens qualifiés se font rares dans le secteur. La société MANELEC pourrait cependant être sollicitée.
Madame le Maire indique avoir personnellement fait appel à la société de M. Vieillot, située à Pacy-sur-Eure. Cette société avait fait un travail correct sur sa propriété. M. Glanard demande s'il s'agit du fils de Jean-Pierre Vieillot. Madame le Maire acquiesce.
Les membres du conseil s'accordent sur la décision de faire appel à un professionnel électricien pour réparer le dysfonctionnement.
M. Posnic indique que l'électricité disjoncte souvent lorsque les locataires se servent de l'électroménager dans la cuisine. M. Glanard indique qu'il peut s'agir de l'utilisation des plaques de cuisson. Ces plaques ont déjà été changées par le passé.
Madame le Maire rappelle que la cuisinière a été acquise il y a fort longtemps. M. Glanard ajoute qu'elle a été acquise lors de la construction de la salle polyvalente dans les années 1990.
M. Racine indique qu'il peut s'agir juste d'une vis desserrée ou un câble mal accroché.
Madame le Maire demande s'il faut faire venir plusieurs électriciens pour comparer les diagnostics et les devis.
M. Glanard répond qu'il est préférable de ne faire venir qu'un seul électricien pour découvrir l'origine du problème. En cas de travaux majeurs, il conviendra de solliciter plusieurs devis.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil s'ils connaissent des électriciens compétents de confiance. Elle suggère l'entreprise MANELEC.
M. Fringard indique que les prestations de cette entreprise sont onéreuses.
M. Glanard demande si MANELEC est en charge du portail électrique des logements sociaux. Madame le Maire indique qu'elle n'a pas fait appel à leurs services, n'ayant rencontré aucun problème avec le portail.
M. Glanard estime qu'il est préférable de faire appel à un électricien compétent, même si onéreux, pour éviter tout problème à long terme. Il souligne que les réparations ne seront pas trop importantes si le problème vient de la gazinière.
Madame le Maire indique que les pannes surviennent régulièrement à l'allumage de la gazinière ou lorsqu'on l'éteint.
M. Posnic indique que l'électricité saute également à cause d'une prise située dans la salle de rangement des tables et des chaises.
Madame le Maire indique que la société MANELEC sera contactée pour effectuer un diagnostic initial.

LECTURE DE COURRIERS

Madame le Maire indique que l'amicale des sapeurs-pompiers d'Anet remercie la commune pour l'obtention de leur subvention au titre de 2023.
Il en est de même pour l'association Bon'Eure de Vivre.

INFORMATIONS DIVERSES

-Madame le Maire rappelle que le Festival « Champs libre » s'est tenu lors du week-end de l'Ascension. Ce festival a été organisé par l'Agglomération du Pays de Dreux pour faire connaître son territoire. 9 communes ont participé à cette première édition.
Elle remercie M. Racine pour son aide dans l'organisation du festival aux étangs de la Motte le samedi 20 mai dernier.
Elle précise que le festival sera reconduit l'an prochain sur 9 nouvelles communes.
-Elle indique par ailleurs qu'une fête des voisins sera organisée au hameau du Vieux Château le samedi 10 juin prochain. Elle invite les membres du conseil à organiser d'autres fêtes des voisins dans leurs hameaux respectifs. Elle indique avoir participé une fête des voisins organisée l'an dernier entre les habitants des hameaux des Moreaux et de la rue de Villette.
-Elle indique en outre que le ramassage des encombrants sera supprimé au 1er septembre 2023. Seules les personnes de 75 ans pourront bénéficier de ce service en appelant les déchetteries de l'Agglomération du Pays de Dreux. Ce service devient désormais payant.
M. Fringard s'inquiète des possibles dépôts sauvages que risque d'engendrer une telle mesure. Madame le Maire ajoute que la commune risque de faire appel à l'association Val'Eure Verte si ces dépôts se produisent.
-Madame le Maire rappelle qu'un marché des producteurs aura lieu le samedi 24 juin à la salle polyvalente Daniel Bergin. Elle interroge Mme Colas sur le suivi de l'organisation de cet évènement. Elle répond que peu de producteurs ont répondu à l'appel à ce jour, beaucoup de désistements ont eu lieu depuis les premières sollicitations. L'entreprise Launay participe à une fête de famille, les gérants de la ferme de Montchauvet participent au marché d'Ezy-sur-Eure. Seuls 3 ou 4 producteurs sont encore inscrits à cet évènement à ce jour. Mme Colas n'arrive pas à joindre facilement ces personnes.
Madame le Maire lui demande si elle a pu prendre contact avec les chèvreries d'Elise. Mme Colas indique les avoir contactés par trois fois, sans réponse. Elle réessaiera une nouvelle fois cette semaine.
Madame le Maire lui demande de prévenir en cas d'annulation de l'évènement, afin de ne pas communiquer sur sa programmation pour rien.
-Madame le Maire indique que des documents ont été distribués dans les boîtes aux lettres des habitants de la rue du Bourg au sujet de l'organisation d'une foire à tout par l'association « l'Epi du Bourg » le dimanche 03 septembre 2023. Les administrés situés dans la rue du Bourg entre les STOP de l'impasse des Viviers et du croisement avec la D 301-3 sont prioritaires à l'inscription à cet évènement. Ils pourront de ce fait utiliser leur entrée de propriété (bateau) pour exposer leur marchandise. Passé le 15 juin, les bulletins d'inscription seront distribués à l'ensemble des Guainvillois, puis des habitants des villes alentours.

M. Glanard demande si les exposants pourront s'installer à la salle des fêtes. Madame le Maire acquiesce, de même qu'à l'impasse Saint Pierre. Elle précise qu'aucun stationnement de voiture ne sera autorisé dans la rue du Bourg à cette occasion. Les voitures pourront s'installer sur deux emplacements prévus à cet effet : le terrain de foot situé rue de Paris, et le terrain de M. Glanard utilisé dans le cadre de la reconstitution de la bataille de la libération d'Anet, avec l'accord de son propriétaire.
M. Glanard indique que M. Alexandre Cordonnier a déjà procédé au fauchage de la parcelle, ayant réalisé du foin à partir de de ce fauchage. La repousse ne devrait cependant pas être importante d'ici là.
M. Glanard indique que la demande doit directement être effectuée auprès de M. Cordonnier, nouveau propriétaire effectif de la parcelle concernée.
M. Volza demande à quel tarif les exposants pourront s'installer sur la rue. Madame le Maire indique que le tarif est de 4€ le mètre. Les métrages seront attribués et notés en amont.
Madame le Maire indique que les exposants sont attendus dès 6h30 du matin pour une ouverture de la foire à tout aux particuliers dès 9h. Des déviations seront mises en place pour éviter le secteur de la rue du Bourg ce jour-là.
-Afin de dynamiser les travaux de restauration de l'église Saint Pierre de Guainville, Madame le Maire indique s'être entretenu avec M. COHU, président de l'association A.R.B.R.E.S 28, qui valorise la préservation des arbres remarquables sur le territoire. Ce dernier a proposé que la commune signe la Déclaration des Droits de l'Arbre. Cette signature permettrait d'organiser par la suite une exposition pour montrer l'utilité du bois utilisé dans la charpente de l'édifice. Cette exposition présenterait les empreintes de chaque arbre utilisé à cet effet. Les membres du Conseil ne donneront pas suite à cette demande.
-Madame le Maire indique par ailleurs avoir remonté les dossiers de subventions pour les travaux de restauration de l'église Saint Pierre de Guainville. Le début des travaux est espéré au 1er septembre prochain, au lieu du 15 juin initialement prévu. Les entreprises retenues pour le chantier seront reçues en mairie ce même 15 juin, pour éviter que la commune ne paye une amende du fait du retard du début de chantier. M. Michel, responsable du Pôle Aménagement des territoires du Conseil Départemental, est venu en mairie pour aider la commune à monter les dossiers de subventions.
Madame le Maire ajoute qu'elle ignore toujours la date de versement des 300000€ promis au titre de la taxe d'aménagement du Domaine de Primard. Elle rappelle avoir écrit en mars dernier aux différents sièges des principales sociétés du CAC 40 pour tenter d'obtenir des fonds privés pour les travaux. Parmi elles, la chaîne de télévision TF1. Madame le Maire indique avoir été contactée la veille par la chaîne télévisée, afin de lui proposer un entretien. Cette proposition intervient dans le cadre de la promotion par le Président de la République du plan patrimoine au Mont Saint-Michel, prévu ce mardi. Les journalistes ont prévu un rendez-vous le matin à 9h-9h30.
M. Glanard interpelle Mme Jayet sur le fait de ne pas avoir vu cette dernière dans le reportage diffusé au 13h. Elle répond qu'elle n'a pas souhaité être filmée, n'ayant aucun intérêt à l'être ni plus-value à apporter à cette démarche. En outre, Mme Jayet indique avoir eu la nécessité de participer à un webinaire sur le logiciel cimetière GEOCIM en même temps que la prise de vue du reportage.
Madame le Maire fait le récit des coulisses du reportage diffusé dans la foulée au 13h de TF1 :
Les journalistes ont souhaité interroger des « vieux Guainvillois » pour parler de l'église. Madame le Maire a proposé de rencontrer un ancien maire. Les journalistes ont catégoriquement refusé cette proposition. Elle indique avoir proposé à Mme Nielsen d'être interviewée. Cette dernière a refusé. M. Chambat a été dépêché par la suite.
Les journalistes ont demandé la présence d'un agent technique avec un balai et un escabeau. M. Rolland a été appelé en conséquence.
M. Chambat a suggéré à Madame le Maire d'appeler Mme Pinault pour être interviewée. Cette dernière est arrivée peu après.
Les journalistes ont demandé à Madame le Maire de littéralement « gueuler » au sujet des désagréments causés sur l'église. Madame le Maire a proposé avec ironie de venir avec ses casseroles.
M. Fringard souligne le caractère orienté de l'interview.
Madame le Maire indique avoir formulé des revendications « avec de la voix. »
M. Glanard indique avoir été surpris par le ton employé.
Madame le Maire indique avoir demandé aux journalistes la raison d'une telle démarche. Ces derniers ont répondu vouloir montrer au Président de la République qu'il n'est pas évident d'obtenir des

subventions de l'Etat pour rénover le patrimoine communal. Le courriel envoyé à TF1 leur est revenu en mémoire dans ce contexte.
M. Rolland a été sollicité pour balayer l'intérieur de l'église et montrer l'état de dégradation du mobilier.
M Glanard s'étonne que les fonds baptismaux soient verts à ce point.
Madame le Maire précise que les journalistes ont dû effectuer plusieurs prises de vues, et couper certaines phrases au montage, notamment ceux de l'interview de Mme Pinault.
Les journalistes ont enfin demandé en dernière prise, située en mairie, d'étaler les dossiers de subventions et de taper du poing sur la table en guise de protestation.
Madame le Maire indique avoir trouvé le tournage amusant. Elle a assisté par la suite au montage du reportage dans le camion des journalistes, équipé pour ce faire.
M. Glanard indique que cette intervention a fait un effet « boule de neige » auprès des administrés et des administrations.
Madame le Maire souligne que beaucoup de monde a téléphoné en mairie ou sur son portable au sujet du reportage. Elle a demandé aux journalistes s'il était possible de mentionner que la commune a besoin de 300000€ pour les travaux. Les journalistes ont préféré que soit mentionné le montant total TTC des travaux, soit près de 1 600 000€.
Elle indique qu'un responsable de la Fondation du Patrimoine de la région Rhône-Alpes a contacté la mairie pour proposer l'aide de l'association.
M. Fringard définit Madame le Maire comme « le porte-parole des églises de France. »
Madame le Maire a précisé avoir rencontré le maire de Bréval lors d'un évènement organisé au poulailler de M. Leblond à la Bâte, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Yvelines. Il l'a interrogé sur les suites de ce reportage.
MM. Fringard et Posnic s'inquiètent des réactions des différentes administrations et associations mentionnées dans le reportage, notamment du Conseil départemental d'Eure et Loir. Madame le Maire indique avoir envoyé un courriel au Sous-Préfet, à Monsieur le Député Olivier Marleix, au Président du Conseil départemental, et aux conseillers départementaux M. Pecquenard et Mme Lefevbre, pour les informer de son passage au journal télévisé. Elle espère que son intervention débloquera des fonds pour les travaux.
-Madame le Maire ajoute par ailleurs avoir participé à une réunion sur les énergies renouvelables (ENR). Une cartographie doit être réalisée par les communes pour prévoir l'installation de systèmes d'énergies renouvelables sur le territoire eurélien. Elle indique que Madame le Préfet trouve le nombre de ces installations suffisant à ce jour, qu'elles soient éoliennes, méthaniseurs, panneaux photovoltaïques etc.
Madame le Maire souligne qu'en cas d'installation d'un méthaniseur sur un lieu donné, il est impératif d'avoir une alimentation par un poste source. L'effectivité d'une délégation d'un poste source prend 47 semaines. Madame le Maire indique avoir assisté la veille à une réunion organisée par ENEDIS. Ces derniers ont souligné la difficulté de réaliser les ambitions prévues par la Préfecture en termes d'ENR. Sans poste source, il est impossible de pourvoir toutes les ENR envisagées en électricité. Madame le Maire doute qu'un agriculteur souhaiterait vouloir installer un méthaniseur sur la commune.
M. Glanard indique qu'il ne reste plus qu'un seul agriculteur en fonction sur Guainville.
Madame le Maire indique que l'installation d'un méthaniseur sur Guainville engendrerait un problème de voirie.
M. Glanard demande à Madame le Maire des informations sur le projet de méthaniseur prévu à Villiers-en-Désœuvre. Elle répond que ce projet risque d'être abandonné faute d'avoir une voirie suffisamment équipée pour atteindre le site. Les voies d'accès envisagées sont, en effet, classées en C4 et seraient trop petites pour assurer le passage régulier des camions.
M. Glanard souligne l'incohérence des services de l'Etat de demander de réaliser une étude d'implantation d'un méthaniseur alors que les routes sont plus petites que celles du projet de Villiers-en-Désœuvre. Madame le Maire répond que la commune n'a pas été sollicitée pour effectuer une telle étude. Elle rappelle que les communes ont été sollicitées pour faire une cartographie d'implantation d'ENR selon leurs souhaits respectifs. Elle ajoute qu'elle refuse toute implantation d'éolienne sur le territoire communal et alentour. Elle indique que Madame le Préfet semble contre toute nouvelle implantation d'éolienne en Eure-et-Loir, le territoire en comptant déjà suffisamment.
M. Glanard demande si la France a atteint son quota d'implantation d'éoliennes par rapport aux standards européens. Madame le Maire indique qu'elle ne connaît pas le nombre et les exigences

requises au niveau national, mais que l'Eure-et-Loir fait partie des départements français les mieux dotés en éoliennes. En revanche, il convient d'envisager l'implantation d'autres types d'ENR.
M. Glanard souligne qu'il conviendra à l'avenir d'implanter des bornes électriques de recharge pour les véhicules qui le nécessitent ; cette volonté de multiplier les ENR est en lien avec ce projet.
Madame le Maire rappelle qu'il existe cependant un problème de délai avec l'implantation des postes sources nécessaire pour celle des ENR.
M. Fringard estime l'implantation d'un méthaniseur peu probable sur le territoire de la commune. Il souligne cependant qu'il sera possible de multiplier l'installation de panneaux photovoltaïques. Madame le Maire souligne que certaines personnes seront réticentes à mettre en place des panneaux chez eux.
Elle indique que la cartographie des ENR qui sera établie pour la commune ne sera pas complexe : aucun méthaniseur ne sera prévu, et probablement très peu de panneaux photovoltaïques.
M. Glanard demande si les panneaux doivent être installés en « champs » ou sur les toitures des habitations de particuliers. Madame le Maire indique que cela peut être les deux.
M. Fringard indique avoir souvent remarqué des places communales couvertes de panneaux photovoltaïques, qu'il trouve peu esthétiques. Il préfère encore l'installation d'une éolienne à des hectares couverts de panneaux.
M. Glanard ne trouve pas non plus esthétiques ces installations.
Madame le Maire souligne que ces panneaux peuvent être installés en ombrières sur les places de parking.
M. Volza indique que le E-LECLERC d'Evreux a opté pour ce système.
Madame le Maire indique que cette cartographie doit être rendue aux services de l'Etat pour le 10 septembre prochain.
M. Fringard estime qu'il ne faut être ni laxiste ni trop ferme en ce qui concerne l'implantation d'ENR sur le territoire.
Madame le Maire souligne que l'éolien atteint considérablement l'intégrité du paysage, ce qui explique son refus catégorique d'implantation sur le territoire. Elle se dit cependant ouverte à la discussion d'implantation d'un méthaniseur si un agriculteur en faisait la demande.
M. Glanard souligne qu'un méthaniseur engendre beaucoup de pollution environnementale.
Madame le Maire indique qu'un habitant du Vieux Château a récemment fait une demande d'autorisation d'urbanisme pour installer sur son toit des panneaux photovoltaïques. Elle a appelé le propriétaire pour s'assurer qu'il n'a pas été victime d'une escroquerie, ce qui ne semble pas être le cas. Elle pense cependant que la proximité avec un monument historique risque de le freiner dans son projet.
-Madame le Maire indique que les inscriptions au transport scolaire ouvrent au 15 juin prochain. Elle explique que les parents concernés par ces inscriptions doivent impérativement s'y employer avant le 31 juillet 2023 au risque d'avoir une amende. L'Agglomération du Pays de Dreux souhaite en effet éviter les inscriptions de dernière minute au mois d'août.

TOUR DE TABLE

-M. Glanard indique qu'un fil téléphonique est décroché sur une longueur importante sur la départementale D 301-3. Madame le Maire indique que les réparations ont été effectuées le jour même par les services d'ORANGE. Il s'étonne de cette réponse, ayant vu les fils encore décrochés le matin même. Madame le Maire indique avoir reçu un courriel d'ORANGE informant de la résolution du problème l'après-midi. Les fils ont, en effet, été remis à leur place.
Madame le Maire ajoute qu'un responsable d'ORANGE a indiqué que les fils de cuivre sont en voie d'être enlevés par leur soins sur le territoire communal, obligeant les particuliers à souscrire à la fibre.
Elle alerte Mme Guihaire à ce sujet, cette dernière n'étant pas encore équipée.
-M. Glanard indique par ailleurs avoir discuté avec plusieurs Guainvillois au sujet du Festival « Champs Libres. » Ces derniers ont indiqué avoir été très heureux de l'initiative de la commune d'avoir organisé un tel évènement. Ils ont apprécié le concert sur les étangs de la Motte, et le principe de gratuité pour y assister. Madame le Maire ajoute que les évènements ont été bien proportionnés par rapport aux lieux choisis dans les communes de Guainville, de Gilles et du Mesnil-Simon.
Elle souligne que le concert de piano organisé également à Ecluzelles rendait moins bien qu'à Guainville. Les spectateurs parlaient constamment pendant le spectacle et le piano paraissait trop petit par rapport à l'étendue de l'étang d'Ecluzelles. Elle déplore qu'un artiste ait effectué un discours

politique après sa prestation. Elle indique que les animations se sont très bien passées dans le reste des communes concernées.
Elle explique que les communes qui seront amenées à organiser la prochaine édition devront bien choisir le lieu envisagé pour leurs animations. L'Agglomération du Pays de Dreux va tenter d'organiser une nouvelle édition l'an prochain. Madame le Maire souligne que l'édition de cette année a coûté 225000€ au total ; les prochaines éditions devraient coûter plus encore. L'Agglomération devra trouver de nouveaux financements pour financer les animations. Madame le Maire indique que la plupart des habitants des communes organisatrices de l'édition de cette année auraient apprécié que le Festival soit de nouveau organisé sur les mêmes villages. Elle explique cependant que le Festival reviendra peut-être sur Guainville dans quelques années, les autres communes ayant aussi le droit d'organiser l'évènement sur leurs territoires. Elle s'interroge sur la probabilité que les Guainvillois aillent découvrir les animations dans d'autres communes.
-Madame le Maire rappelle qu'une réunion publique aura lieu le jeudi 08 juin au soir avec les référents commune de la brigade de gendarmerie d'Anet. Elle aura lieu à 20h30 à la salle polyvalente Daniel Bergin. Madame le Maire indique avoir été à la foire à tout organisée sur le friche d'Anet dimanche dernier. Elle a été interpellée par téléphone par le gendarme référent qui lui a indiqué avoir appris par son supérieur l'annulation de cette réunion. Madame le Maire a démenti cette information. Elle lui a expliqué que deux habitants seraient, en outre, susceptibles d'exposer leurs problèmes de nuisances sonores et visuelles à cette occasion.
Elle interroge les membres du Conseil sur un incident qui serait survenu il y a 15 jours sur la rue du Bourg. Un semblant de rave party aurait été organisé sur Guainville, provoquant le mécontentement des habitants du Bourg. La gendarmerie de Dreux serait intervenue et aurait arrêté un individu sur voie pour excès de vitesse. Ils auraient également cherché les lieux où une fête aurait provoqué ces nuisances sonores.
M. Glanard demande où aurait pu être organisée cette fête. Madame le Maire indique l'ignorer, n'ayant rien entendu ni reçu de coup de téléphone à ce sujet. M. Glanard suggère que l'évènement était sans doute privé.
Madame le Maire rappelle que la salle polyvalente Daniel Bergin était louée sur ce week-end, et qu'un mariage était célébré en extérieur sur le hameau de la Bâte. Elle ajoute que des cris ont été entendus rue du Bourg et du Pré de Launay le vendredi soir.
M. Posnic indique que les bruits entendus pouvaient venir de la fête foraine de Bréval.
Le samedi, de nouvelles nuisances sonores ont cependant été entendues.
M. Posnic et Mme Colas pensent qu'il s'agit également de cette fête foraine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire, Nathalie VELIN

Le Secrétaire de séance, Jeannine COLAS

MAIRIE DE GUAINVILLE
28260